

AVENIR AGRICOLE ET RURAL

Actif		Exercice au 31/08/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	12 414	12 414		
	TOTAL	12 414	12 414			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	2 481 12 353 778 310 068 539 694	6 040 115 263 704 471 367	2 481 6 313 662 46 364 68 326	101 199 6 020 574 52 425 25 442
TOTAL	13 206 023	6 775 187	6 430 835	6 199 642		
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	30 137		30 137	
TOTAL	30 137		30 137	30 137		
Total I		13 248 574	6 787 602	6 460 972	6 229 779	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande				6 738	
	Créances ⁽³⁾	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	107 225 411 906	20 072	87 152 411 906	92 333 168 214
	TOTAL	519 132	20 072	499 059	260 548	
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	200 365 691 958 9 248		200 365 691 958 9 248	200 365 832 827 8 149	
Total II		1 420 704	20 072	1 400 631	1 308 629	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		14 669 279	6 807 675	7 861 604	7 538 408	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

AVENIR AGRICOLE ET RURAL

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	2 808 401 97 342	2 770 113 38 288
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	892 652	476 774
Total I		3 798 396	3 285 175
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges	43 513	34 196
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		43 513	34 196
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 387 554	3 686 573
	Emprunts et dettes financières divers (3)		300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	73 870	64 775
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 573	185 295
	Dettes fiscales et sociales	153 238	192 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	137 325	23 436
	Autres dettes	29 642	24 732
	Instrument de trésorerie Produits constatés d'avance	28 489	41 242
Total III		4 019 694	4 219 037
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		7 861 604	7 538 408
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an	3 082 257 863 567	4 154 261
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		

AVENIR AGRICOLE ET RURAL

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
 Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	2 712	771
	Production vendue : Biens	280	
	Services liés à des financements réglementaires	1 402 486	1 387 363
	Autres services	875 136	937 311
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	2 280 615	2 325 445
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	37 108	36 874
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	340 601	366 539
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	78 165	97 430	
Autres produits	4 828	-7 366	
Total des produits d'exploitation I		2 741 318	2 818 922
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	8 934	9 064
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	652 664	645 796
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	325 019	296 449
	Impôts, taxes et versements assimilés	58 743	62 351
	Salaires et traitements	645 989	675 977
	Charges sociales	235 808	275 839
		741 828	717 461
	Dotations d'exploitation	20 072	41 640
	• sur immobilisations		
	amortissements provisions		
• sur actif circulant : provisions	43 513	34 196	
• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association	-6 384	4 604	
Autres charges			
Total des charges d'exploitation II		2 726 190	2 763 381
Résultat d'exploitation (I-II)		15 127	55 540
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III	8 276	8 005
	Déficits ou excédents transférés IV	-389	-373
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 859	6 309
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		7 859	6 309
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	71 072	75 784
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		71 072	75 784
Résultat financier (V-VI)		-63 212	-69 475
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-40 198	-6 302
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

AVENIR AGRICOLE ET RURAL

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
 Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	237 279	45 355
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	237 279	45 355
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 020	765
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	98 718	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	99 739	765
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	137 540	44 590
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	2 994 733	2 878 592
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	2 897 391	2 840 304
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	97 342	38 288
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/08/2019

ASS AVENIR AGRICOLE ET
RURAL

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Modalités d'amortissements	6
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
2.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	7
2.2	Actif circulant	7
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	7
2.2.2	Précisions sur d'autres créances significatives	8
2.2.3	Charges constatées d'avance	8
2.2.4	Produits à recevoir	8
2.3	Fonds associatifs	8
2.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	9
2.3.2	Autres fonds associatifs	10
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	11
2.4.1	Provisions	11
2.4.2	Précisions sur d'autres dettes	12
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	13
3	Autres informations	15
3.1	Charges exceptionnelles	15
3.2	Produits exceptionnels	15
4	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	16
4.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	16
5	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	17
5.1	Emprunts auprès des organismes bancaires	17
5.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	17

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan compta le général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	12 415	-	-	-	12 415
Immobilisations corporelles	Terrains	101 200	-	98 718	-	2 481
	Constructions	11 364 469	999 219	9 909	-	12 353 778
	Install. Tech., mat., outillage	332 677	11 666	34 275	-	310 069
	Install. générales, ag. Am. divers	465 921	32 956	16 672	-	482 205
	Matériel de transport	28 370	27 900	12 070	-	44 200
	Mat bur., informatique, mobilier	13 289	-	-	-	13 289
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	12 305 926	1 071 741	171 644	-	13 206 023
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	30 137	-	-	-	30 137
	Total IV	30 137	-	-	-	30 137
Total général		12 348 478	1 071 741	171 644	-	13 248 575

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	12 415	-	-	12 415
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	5 343 894	706 130	9 909	6 040 116
	Install. Tech., mat., outillage	280 252	17 727	34 275	263 704
	Install. générales, ag. Am. divers	447 552	10 201	16 672	441 081
	Matériel de transport	21 297	7 771	12 070	16 999
	Mat bur., informatique, mobilier	13 288	-	-	13 288
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	6 106 284	741 829	72 925	6 775 187
	Total général	6 118 699	741 829	72 925	6 787 602

2.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Constructions	Linéaire	4 à 10
Installations techniques	Linéaire	6.67 à 20
Matériel d'exploitation	Linéaire	12.5 à 33.33
Matériel de transport	Linéaire	20
Matériel de bureau	Linéaire	20 à 33.33
Total		

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	12 415	-	-	-	-	12 415
Corporelles	6 106 284	741 829	-	72 925	-	6 775 187
TOTAL	6 118 699	741 829	-	72 925	6 787 602	6 787 602

2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Parmi les immobilisations financières, figurent des parts de la SCI ENGRAIN, propriétaire de l'immeuble du Lycée de Bavay pour un montant de 30 000 €.

2.2 Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	41 640	20 073	41 640	20 073
Autres	-	-	-	-
TOTAL	41 640	20 073	41 640	20 073

Une provision pour dépréciation est constatée pour l'ensemble des comptes familles débiteurs à la date de clôture de l'exercice.

2.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

2.2.3 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotisations	456		
Assurances	7 144		
Maintenances	1 513		
Locations	136		

2.2.4 Produits à recevoir

- Subvention de fonctionnement	332 862 €
- Subvention article 44	1 291 €
- Autre subvention	2 129 €
- Taxe d'apprentissage à recevoir	14 229 €
- Subvention fonctionnement apprentissage	39 005 €
- Divers	17 736 €

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 770 113	38 288		2 808 401
Écarts de réévaluation				
Réserves				

2.3.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	476 774	415 878		892 6852
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	34 196	43 513	34 196	43 513
TOTAL				

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	43 513		43 513
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- taux d'actualisation : 0,33 %
- taux d'augmentation annuel des salaires : variable

2.4.2 Précisions sur d'autres dettes

2.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

Au 31 août 2019, les produits constatés d'avance concernent :

- Hors quota taxe d'apprentissage	23 725 €
- Quota taxe d'apprentissage	4 765 €

2.4.2.2 Charges à payer

- Fournisseurs	87 667 €
- Dettes sociales	85 563 €
- Dettes fiscales	18 161 €
- Autres charges à payer	18 875 €

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	30 137	30 137	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	107 225	107 225	
	Autres	411 907	411 907	
Charges constatées d'avance		9 249	9 249	
TOTAL		549 269	549 269	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	3 387 555	305 298	1 286 809	1 795 448
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		209 574	209 574		
Dettes fiscales et sociales		153 238	153 238		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		137 325	137 325		
Autres dettes		29 643	29 643		
Produits constatés d'avance		28 489	28 489		
TOTAL		3 945 824	863 567	1 286 809	1 795 448

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	299 019
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

3 Autres informations

3.1 Charges exceptionnelles

Amende	21 €
Charges sur exercices antérieurs	- 4 848 €
VNC des immobilisations cédées	98 718 €
Autres charges exceptionnelles	1 000 €

3.2 Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	577 €
Quote part de subvention d'investissement ramenée au résultat	61 780 €
Produits de cessions des éléments d'actifs	175 500 €

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

4.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à fournir une information individuelle.

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 août 2019, l'engagement s'élève à la somme de 3 387 555 € correspondant au capital restant dû des emprunts.

5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Promesse d'hypothèque sur les immeubles pour le montant de la dette de 3 387 555 €.

In Extenso Nord Audit
Parc d'Entrprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie
BP 80164
62403 Béthune cedex

Tél. : +33 (0)3 21 64 70 30
Fax : +33 (0)3 21 68 95 13
bethune@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

**SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET
RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS**
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
52 ROUTE D'ISBERGUES
62120 AIRE SUR LA LYS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2019

SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

52 ROUTE D'ISBERGUES
62120 AIRE SUR LA LYS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

A l'Assemblée Générale de l'association SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation à la clôture et le rattachement à l'exercice des produits de fonctionnement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

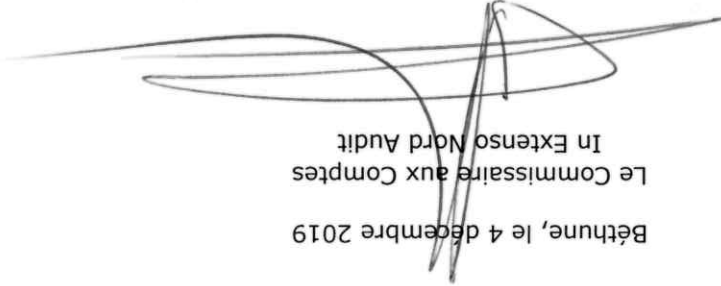
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois appelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Béthune, le 4 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Nord Audit

Philippe CHOTEAU



Actif		Exercice au 31/08/2019			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2018		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	12 414	12 414				
	Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes						
Actif immobilisé	Terrains	2 481	6 040 115	2 481	101 199		
	Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	12 353 778 310 068 539 694	263 704 471 367	6 313 662 68 326	6 020 574 52 425 25 442		
Actif immobilisé	Participations	13 206 023	6 775 187	6 430 835	6 199 642		
	Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières						
Actif immobilisé	TOTAL	12 414	12 414				
	TOTAL	13 248 574	6 787 602	6 460 972	6 229 779		
Actif circulant	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commande						
	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	107 225 411 906	20 072	411 906	168 214		
Actif circulant	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	200 365 691 958		200 365	200 365		
	Charges constatées d'avance (4)	9 248		9 248	8 149		
Actif circulant	Total I	519 132	20 072	499 059	260 548		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V	1 420 704	20 072	1 400 631	1 308 629		
Actif circulant	TOTAL II	1 420 704	20 072	1 400 631	1 308 629		
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	14 669 279	6 807 675	7 861 604	7 538 408		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Autres nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Dons en nature restant à vendre						



Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		2 808 401	2 770 113
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		97 342	38 288
autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		892 652	476 774
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I			
Provisions et fonds dédiés			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		43 513	34 196
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
Total II			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		3 387 554	3 686 573
Emprunts et dettes financières divers (3)			300
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		73 870	64 775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209 573	185 295
Dettes fiscales et sociales		153 238	192 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		137 325	23 436
Autres dettes		29 642	24 732
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		28 489	41 242
Total III			
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		7 861 604	7 538 408
Renvois			
Dettes sauf (1) à plus d'un an			
Dettes sauf (1) à moins d'un an		3 945 824	4 154 261
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés			
Sur legs acceptés			
Autres			



Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
 Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018

Voir le rapport

Exercice	Exercice précédent	Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Reprises sur provisions et transferts de charges	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions
		45 355	237 279	1 020	98 718
			237 279		98 739
					137 540
					44 590
					Résultat exceptionnel (VII-VIII)
					IX
					X
					Participation des salariés aux résultats
					XI
					XII
					Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs
					Total des produits (I+III+V+VII+X) XIII
					Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV
					Excédent ou déficit (XIII-XIV) (XIII-XIV)
					97 342
					38 288
					Évaluation des contributions volontaires en nature
					Produits
					Bénévolat
					Prestations en nature
					Dons en nature
					Charges
					Secours en nature
					Mise à disposition de biens et services
					Personnel bénévole





Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan compta le général.
 Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 Principes et méthodes comptables

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés





Immobilisations	Valeur brut (A) début	Augmentations (B)	Sorties	Virements	Valeur brute fin (D)
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles Total II	12 415	-	-	-	12 415
Immobilisations corporelles					
Terrains	101 200	-	98 718	-	2 481
Constructions	11 364 469	999 219	9 909	-	12 353 778
Install. Tech., mat., outillage	332 677	11 666	34 275	-	310 069
Install. générales, ag. Am. divers	465 921	32 956	16 672	-	482 205
Matériel de transport	28 370	27 900	12 070	-	44 200
Mat bur., informatique, mobilier	13 289	-	-	-	13 289
Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III	12 305 926	1 071 741	171 644	-	13 206 023
Immobilisations financières					
Participations	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immo. financières	30 137	-	-	-	30 137
Total IV	30 137	-	-	-	30 137
Total général	12 348 478	1 071 741	171 644	-	13 248 575

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)





2.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations		Mode	Taux
Constructions	Linéaire	4 à 10	6.67 à 20
Installations techniques	Linéaire		12.5 à 33.33
Matériel d'exploitation	Linéaire		20
Matériel de transport	Linéaire		20 à 33.33
Matériel de bureau	Linéaire		
Total			

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Frais d'établissement				
Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	12 415	-	-	12 415
Amortissements incorporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	5 343 894	706 130	9 909	6 040 116
Install. Tech., mat., outillage	280 252	17 727	34 275	263 704
Install. générales, ag. Am. divers	447 552	10 201	16 672	441 081
Matériel de transport	21 297	7 771	12 070	16 999
Mat bur., informatique, mobilier	13 288	-	-	13 288
Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
Total III	6 106 284	741 829	72 925	6 775 187
Total général	6 118 699	741 829	72 925	6 787 602



Une provision pour dépréciation est constatée pour l'ensemble des comptes familles débiteurs à la date de clôture de l'exercice.

TOTAL		41 640	20 073	41 640	20 073
Autres		-	-	-	-
Usagers		41 640	20 073	41 640	20 073
Stocks		-	-	-	-
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	(A)	Augmentations de dotations de l'exercice	(B)	Diminutions : reprises de l'exercice
		(C)	Diminutions : reprises de l'exercice	(D)	Dépréciations à la fin de l'exercice
Situations et mouvements					

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

2.2 Actif circulant

Parmi les immobilisations financières, figurent des parts de la SCI ENGRAIN, propriétaire de l'immeuble du Lycée de Bayay pour un montant de 30 000 €.

2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

TOTAL		6 118 699	741 829	-	72 925	6 787 602	6 787 602
Corporelles	6 106 284	741 829	-	-	72 925	-	6 775 187
Incorporelles	12 415	-	-	-	-	-	12 415
Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	Fin de l'exercice	
		Augmentations		Diminutions			

2.1.4 Amortissements et dépréciations - Etat de rapprochement entre ouverture et clôture



La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3 Fonds associatifs

-	Subvention de fonctionnement	332 862 €
-	Subvention article 44	1 291 €
-	Autre subvention	2 129 €
-	Taxe d'apprentissage à recevoir	14 229 €
-	Subvention fonctionnement apprentissage	39 005 €
-	Divers	17 736 €

2.2.4 Produits à recevoir

Montants		Nature	
	Exploitation	Cotisations	456
	Financier	Assurances	7 144
	Exceptionnel	Maintenances	1 513
		Locations	136

2.2.3 Charges constatées d'avance

2.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives



Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	476 774	415 878		892 6852
Provisions réglées				
Droit des propriétaires (comodat)				

2.3.2 Autres fonds associatifs



				Réserves
				Écarts de réévaluation
2 808 401		38 288	2 770 113	Fonds associatifs sans droit de reprise
Solde fin	Diminution	Augmentation	Solde début	Libellés

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

TOTAL				
Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	34 196	43 513	34 196	43 513

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	43 513		43 513
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			



Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

— La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture,

comparée à l'exercice précédent :

— Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),

— taux d'actualisation : 0,33 %

— taux d'augmentation annuel des salaires : variable

2.4.2

Précisions sur d'autres dettes

2.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

Au 31 août 2019, les produits constatés d'avance concernent :

- Hors quota taxe d'apprentissage 23 725 €

- Quota taxe d'apprentissage 4 765 €

2.4.2.2 Charges à payer

- Fournisseurs 87 667 €

- Dettes sociales 85 563 €

- Dettes fiscales 18 161 €

- Autres charges à payer 18 875 €



2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A + d'1 an au plus	A + de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres	30 137	30 137	-
	Créances Clients et Comptes rattachés	107 225	107 225	107 225
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres	411 907	411 907	411 907
	Charges constatées d'avance	9 249	9 249	9 249
TOTAL		549 269	549 269	549 269

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A + d'1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
	Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à plus d'1 an à l'origine	3 387 555	305 298	1 286 809	1 795 448
	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	209 574	209 574	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	153 238	153 238	-	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	137 325	137 325	-	-	-
Autres dettes	29 643	29 643	-	-	-
Produits constatés d'avance	28 489	28 489	-	-	-
TOTAL		3 945 824	863 567	1 286 809	1 795 448





3.2 Produits exceptionnels

	175 500 €
Produits de cessions des éléments d'actifs	61 780 €
Quote part de subvention d'investissement ramenée au résultat	577 €
Produits sur exercices antérieurs	

3.1 Charges exceptionnelles

	1 000 €
Autres charges exceptionnelles	98 718 €
VNC des immobilisations cédées	- 4 848 €
Charges sur exercices antérieurs	21 €
Amende	

3 Autres informations





	Emprunts souscrits en cours d'exercice
299 019	Emprunts remboursés en cours d'exercice
	Montant des divers emprunts et dettes contratés auprès des associés personnes physique à la clôture



- 4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants
- 4.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)
- Cette information n'est pas fournie car elle conduirait à fournir une information individuelle.



Promesse d'hypothèque sur les immeubles pour le montant de la dette de 3 387 555 €.

5.2

Dettes garanties par des sûretés réelles

Au 31 août 2019, l'engagement s'élève à la somme de 3 387 555 € correspondant au capital restant dû des emprunts.

5.1

Emprunts auprès des organismes bancaires

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

In Extenso

In Extenso Nord Audit
Parc d'Entreprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie
BP 80164
62403 Béthune cedex

Tél. : +33 (0)3 21 64 70 30
Fax : +33 (0)3 21 68 95 13
bethune@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

52 ROUTE D'ISBERGUES
62120 AIRE SUR LA LYS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 août 2019

In Extenso

In Extenso Nord Audit
Parc d'Entreprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie
BP 80164
62403 Béthune cedex

Tél. : +33 (0)3 21 64 70 30
Fax : +33 (0)3 21 68 95 13
bethune@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

52 ROUTE D'ISBERGUES
62120 AIRE SUR LA LYS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2019

A l'Assemblée Générale de l'association SYNDICAT AVENIR AGRICOLE ET RURAL DE LA VALLEE DE LA LYS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



.../...

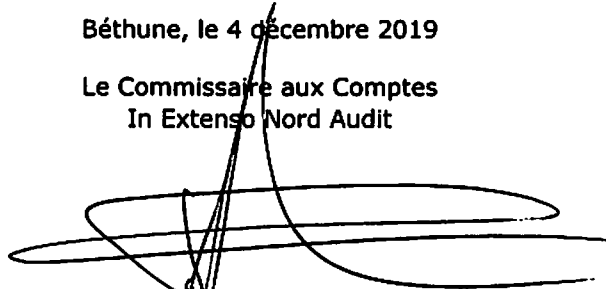
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Béthune, le 4 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Nord Audit



Philippe CHOTEAU